

**COMPTE RENDU DÉTAILLÉ DES DÉCISIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 12 NOVEMBRE 2012

L'Assemblée Communale s'est réunie le lundi 12 novembre 2012 à 17 h 30 sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents : M. Jean-Louis FOUSSERET, Mme Marie-Noëlle SCHOELLER, Mme Françoise FELLMANN, M. Michel LOYAT, Mme Jacqueline PANIER, M. Patrick BONTEMPS (à compter de la question n° 7), M. Christophe LIME, Mme Nicole WEINMAN, M. Yves-Michel DAHOUI (à compter de la question n° 5), Mme Françoise PRESSE, M. Lazhar HAKKAR, M. Jacques MARIOT (à compter de la question n° 17), Mme Danièle POISSENOT, M. Benoît CYPRIANI, M. Abdel GHEZALI, Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT, M. Emmanuel DUMONT, M. Jean-François GIRARD, M. Jean-Claude ROY, Mme Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA, M. Jean-Pierre GOVIGNAUX, M. Jean-Jacques DEMONET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Solange JOLY, Mme Corinne TISSIER, Mme Catherine THIEBAUT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Nozhat MOUNTASSIR, Mme Annie MENETRIER, M. Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE, Mme Sylvie JEANNIN (à compter de la question n° 2), M. Frank MONNEUR (à compter de la question n° 2), M. Nicolas BODIN (à compter de la question n° 7), M. Jean-Sébastien LEUBA, Mme Carine MICHEL, M. Cyril DEVESA, M. Nicolas GUILLEMET, Mme Béatrice RONZI (à compter de la question n° 2), Mme Zahira YASSIR COUVAL, M. Jean ROSSELOT, M. Pascal BONNET, Mme Elisabeth PEQUIGNOT, M. Michel OMOURI, M. Jean-Marie GIRERD, Mme Martine JEANNIN, Mme Catherine GELIN, Mme Martine ROPERS, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON.

Secrétaire : M. Lazhar HAKKAR.

Absents : M. Patrick BONTEMPS (jusqu'à la question n° 6 incluse), M. Yves-Michel DAHOUI (jusqu'à la question n° 4 incluse), M. Jacques MARIOT (jusqu'à la question n° 16 incluse), Mme Joëlle SCHIRRER, Mme Valérie HINCELIN, M. Didier GENDRAUD, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Eric ALAUZET, Mme Sylvie JEANNIN (jusqu'à la question n° 1 incluse), M. Frank MONNEUR (jusqu'à la question n° 1 incluse), M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question n° 6 incluse), Mme Hayatte AKODAD, Mme Béatrice RONZI (jusqu'à la question n° 1 incluse).

Procurations de vote : M. Patrick BONTEMPS à M. Michel LOYAT (jusqu'à la question n° 6 incluse), M. Yves-Michel DAHOUI à M. Jean-Pierre GOVIGNAUX (jusqu'à la question n° 4 incluse), M. Jacques MARIOT à Mme Nicole WEINMAN (jusqu'à la question n° 16 incluse), Mme Joëlle SCHIRRER à M. Jean-Louis FOUSSERET, Mme Valérie HINCELIN à M. Benoît CYPRIANI, M. Didier GENDRAUD à Mme Marie-Noëlle SCHOELLER, Mme Béatrice FALCINELLA à Mme Sylvie WANLIN, M. Frank MONNEUR à M. Emmanuel DUMONT (jusqu'à la question n° 1 incluse), M. Nicolas BODIN à Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT (jusqu'à la question n° 6 incluse), Mme Hayatte AKODAD à M. Jean-Claude ROY, Mme Béatrice RONZI à Mme Danièle POISSENOT (jusqu'à la question n° 1 incluse).

En préambule M. le Maire a rendu hommage à Ghislaine LEVIEUX, Présidente de l'Association des Commerçants des Chaprais, décédée le 5 novembre dernier.

Il a mentionné l'ouvrage remarquable distribué aux conseillers concernant le Raid Handi'Forts et a remercié à cette occasion M. DEMONET, M. BENETEAU DE LAPRAIRIE, M. BONTEMPS et l'ensemble des bénévoles pour leur investissement contribuant à la réussite de cette belle manifestation. S'agissant du handicap, il a rappelé que se tiendrait du 13 au 15 novembre le Forum du Handicap au Palais des Sports de Besançon.

Il a annoncé l'arrivée de M. Matthias MENNECIER, Adjoint au Directeur Général des Services Techniques.

Il a ensuite fait un point sur les indemnités accordées par la Commission d'Indemnisation à l'Amiable du Tramway. Il a rappelé que Besançon est la seule Ville en France à avoir mis en place des indemnités pendant les travaux de dévoiement de réseaux. Cette Commission, totalement indépendante, s'est réunie 11 fois. 56 dossiers à ce jour ont été déposés, dont 27 ont déjà donné lieu à une indemnité pour un montant total de 341 350 €, dans un délai d'instruction d'environ 3 mois.

S'agissant de la vie démocratique locale, il a déploré les dégradations récentes des locaux de l'UMP et du Parti Socialiste.

01. Vote de l'urgence d'une question à inscrire à l'ordre du jour

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, s'est prononcé favorablement sur l'inscription à l'ordre du jour d'une question relative à la mise en place du dispositif «Emplois d'Avenir».

La question a été examinée en fin d'ordre du jour.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a pris les décisions suivantes :

CONSEIL MUNICIPAL

1. Exercice 2012 - Autorisation de principe accordée au Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises dans le cadre des articles L 2122.22 et L 2322.2 du Code Général des Collectivités Territoriales

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé de prendre acte de ce bilan.

2. Création d'une Commission spéciale «transparence»

A la majorité des suffrages exprimés (1 contre), le Conseil Municipal :

- a décidé la création d'une Commission spéciale «transparence» ayant pour objet d'examiner les comptes de l'Association «Sauf'Art - Le Pavé dans la Mare», association bénéficiant de financements publics notamment de la Ville,

- Mme GELIN ayant retiré sa candidature, le Conseil Municipal a désigné en qualité de membres :

- Mme Marie-Noëlle SCHOELLER
- M. Michel LOYAT
- M. Didier GENDRAUD

- Mme Françoise FELLMANN
- Mme Solange JOLY
- M. Benoît CYPRIANI
- Mme Catherine THIEBAUT
- Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN
- M. Jean-Marie GIRERD.

COOPERATION INTERCOMMUNALE

3. Renouvellement des conventions avec les Syndicats Mixtes : Micropolis (SYMM), Lumière (SML), Syndicat Intercommunal de Besançon-Thiès-Chalezeule (BTC) et le Syndicat Intercommunal de Grandfontaine (SIAG)

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver le renouvellement des conventions de secrétariat et des conventions d'assistance technique avec les Syndicats Mixtes Micropolis (SYMM), Lumière (SML), le Syndicat Intercommunal de Besançon-Thiès-Chalezeule (BTC) et le Syndicat Intercommunal de Grandfontaine (SIAG) pour une durée de trois ans,

- d'autoriser M. le Maire à signer les conventions à intervenir.

FINANCES - RESSOURCES BUDGETAIRES

4. Exercice 2012 - Cotes et produits irrécouvrables - Admissions en non valeur

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a prononcé les admissions en non valeur pour un montant de 1 987,47 € sur le budget principal.

RAPPORT D'ACTIVITES

5. SEM Micropolis - Rapport des administrateurs au Conseil Municipal - Année 2011

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement sur le rapport présenté par ses administrateurs élus au Conseil d'Administration de la SEM Micropolis, relatif à l'activité et aux états financiers de cette SEM au titre de 2011.

M. FOUSSERET, M. LIME et Mme GELIN n'ont pas pris part au vote.

6. Société d'Equipement du Département du Doubs - Rapport des administrateurs au Conseil Municipal - Année 2011

A l'unanimité des suffrages exprimés (4 abstentions), le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement sur le rapport présenté par ses administrateurs élus au Conseil d'Administration de la Société d'Equipement du Département du Doubs, relatif à l'activité et aux états financiers de cette Société au titre de 2011.

M. FOUSSERET et M. LOYAT n'ont pas pris part au vote.

7. SAIEMB Logement - Rapport des administrateurs au Conseil Municipal - Année 2011

A la majorité des suffrages exprimés (1 contre), le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement sur le rapport présenté par ses administrateurs élus au Conseil d'Administration de la SAIEMB Logement, relatif à l'activité et aux états financiers de la SEM pour l'année 2011.

M. FOUSSERET, M. LOYAT, Mme MENETRIER, Mme POISSENOT et M. GONON n'ont pas pris part au vote.

8. SAIEMB IE (Société Aktya) - Rapport des administrateurs au Conseil Municipal - Année 2011

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement sur le rapport présenté par ses administrateurs élus au Conseil d'Administration de la SAIEMB Immobilier d'Entreprises, relatif à l'activité et aux états financiers de cette Société au titre de 2011.

M. FOUSSERET, Mme MENETRIER et M. LOYAT n'ont pas pris part au vote.

9. Centre Communal d'Action Sociale de Besançon - Rapport d'activité et financier 2011

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé de prendre acte de ce rapport.

10. Régie Autonome Personnalisée La Rodia - Rapport d'activité et financier 2011

A l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention), le Conseil Municipal a décidé de prendre acte de ce rapport.

11. Régie Autonome Personnalisée Théâtre Ledoux - Rapport d'activité et financier 2011

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé de prendre acte de ce rapport.

12. Etablissement Public de Coopération Culturelle - Institut Supérieur des Beaux-Arts (EPCC ISBA) - Rapport d'activité et financier 2011

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé de prendre acte de ce rapport.

13. Etablissement Public Citadelle - Patrimoine mondial - Rapport d'activité et financier 2011

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé de prendre acte de ce rapport.

14. Délégation de Service Public - Gestion et organisation de structures et projets d'animation en direction de l'enfance et la jeunesse - Exercice 2011

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement sur ce rapport relatif à la gestion et l'organisation de structures et la mise en oeuvre de projets d'animation enfance, jeunesse à Besançon par l'Association Départementale des Francas du Doubs dans le cadre de la Délégation de Service Public confiée par la Ville de Besançon à cette association.

M. GHEZALI n'a pas pris part au vote.

15. Délégation de Service Public - Crématorium - Exercice 2011

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement sur ce rapport relatif à l'exploitation du crématorium par la Société ATRIUM dans le cadre de la Délégation de Service Public confiée par la Ville de Besançon à cette Société pour l'année 2011.

16. Délégation de Service Public - Camping de Besançon-Chalezeule - Exercice 2011

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement sur le rapport relatif à l'exploitation du Camping municipal par l'Office de Tourisme de Besançon dans le cadre de la Délégation de Service Public confiée par la Ville de Besançon à cette structure.

M. GIRARD et M. MONNEUR n'ont pas pris part au vote.

17. Délégation de Service Public - Réseau de chaleur urbain - Exercice 2011

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement sur le rapport relatif à l'exploitation du réseau de chaleur par la Société SEVE SAS dans le cadre de la Délégation de Service Public confiée par la Ville de Besançon à cette Société.

18. Délégation de Service Public - Gaz - Exercice 2011

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement sur le rapport relatif à l'exploitation du gaz par la Société GrDF dans le cadre de la Délégation de Service Public confiée par la Ville de Besançon à cette Société.

M. LIME n'a pas pris part au vote.

19. Délégation de Service Public - Casino de Besançon - Exercice 2011

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement sur le rapport relatif à l'exploitation du Casino par la Société Touristique et Thermale de la Mouillère dans le cadre de la Délégation de Service Public confiée par la Ville de Besançon à cette Société.

20. Délégation de Service Public - Réseau Câblé - Exercice 2011

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement sur le rapport relatif à l'exploitation du réseau de télévision câblé par la Société Numéricâble, dans le cadre de la Délégation de Service Public confiée par la Ville de Besançon à cette Société.

CCAS

21. Projet d'emprunt du CCAS - Avis du Conseil Municipal

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a émis un avis favorable sur l'emprunt contracté par le CCAS.

RESSOURCES HUMAINES

22. Personnel communal - Recrutement d'un médecin de prévention

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de définir l'emploi à temps complet d'un médecin de prévention pour la Direction Hygiène-Santé,

- d'autoriser M. le Maire ou Mme la Première Adjointe à signer l'ensemble des documents s'y rapportant.

23. Mise en oeuvre du décret n° 2012-552 du 23 avril 2012 relatif à l'échelon spécial de la catégorie C

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a défini le taux de promotion à l'échelon spécial de la catégorie C à 100 %.

PETITE ENFANCE

24. Conventions de financement entre la Ville de Besançon et Antenne Petite Enfance - La Maison Verte - Mutualité Française Doubs SSAM

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'autoriser M. le Maire ou l'Adjointe Déléguée à signer les conventions pour le versement des subventions suivantes :

- Mutualité Française Doubs SSAM :

COMPOSITION SUBVENTION VILLE (montants en Euros)	REEL 2011	REEL 2012
PSEJ (part CAF)	8 365	4 640
Contribution Ville y compris compensation de la dégressivité CAF	45 966	49 691
Subvention Ville	54 331	54 331

- Antenne Petite Enfance de Franche-Comté

COMPOSITION SUBVENTION VILLE (montants en Euros)	REEL 2011	PREVISION 2012	PREVISION 2013	PREVISION 2014
PSEJ (part CAF)	71 291	66 671	62 443	62 443
Compensation perte PSEJ (part Ville)	27 720	32 340	36 568	36 568
Contribution Ville	96 874	97 843	98 821	99 810
Subvention Ville hors ajustement activité	195 885	196 854	197 832	198 821

- La Main Verte de Besançon

COMPOSITION SUBVENTION VILLE (montants en Euros)	REEL 2011	PREVISION 2012	PREVISION 2013	PREVISION 2014
PSEJ (part CAF)	21 221	17 082	13 295	13 295
Compensation perte PSEJ (part Ville)	24 831	28 970	32 757	32 757
Contribution Ville	19 440	19 065	19 255	19 448
Subvention Ville hors ajustement activité	65 492	65 117	65 307	65 500

M. ROY et M. DAHOUI n'ont pas pris part au vote.

25. Convention pour le versement du solde de subvention à Antenne Petite Enfance au titre de l'exercice 2010

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'autoriser M. le Maire ou l'Adjointe Déléguée à signer la convention avec Antenne Petite Enfance pour le versement du solde de la subvention au titre de l'exercice 2010 pour un montant de 13 071 €.

M. ROY n'a pas pris part au vote.

HYGIENE-SANTE

26. Convention de dépôt pour l'exposition VACC'MAINS

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a approuvé la convention de dépôt pour le prêt de l'exposition «Vacci'Mains» aux collèges et organismes intéressés et a autorisé M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer ladite convention avec le Collège Victor Hugo et les futurs dépositaires de cette exposition.

COMMERCE

27. Organisation de l'opération «Noël au marché», Place de la Révolution - Suspension temporaire des marchés du samedi

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé de suspendre temporairement l'organisation par la Ville du marché du samedi sur la Place de la Révolution pour permettre à l'Office du Commerce et de l'Artisanat d'organiser l'opération «Noël au Marché».

M. MARIOT, Mme WEINMAN, Mme PANIER et M. BONNET n'ont pas pris part au vote.

TOURISME

28. Convention de partenariat avec la Société Hachette-Livre pour l'édition du Guide touristique «Un Grand Week-end à Besançon et ses environs»

A l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention), le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver la participation de la Ville pour un montant de 86 550 € pour la création et la diffusion du guide «Un grand Week-end à Besançon» et pour le développement de l'application Iphone et Ipad,

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les conventions de partenariat avec la Société Hachette-Livre,

- d'autoriser M. le Maire à solliciter la Région de Franche-Comté, le Département du Doubs et le Grand Besançon pour une participation financière estimée à 41 930 €, la Ville s'engageant par ailleurs à prendre en charge les financements non acquis.

CULTURE

29. Etablissement Public de Coopération Culturelle - Institut Supérieur des Beaux-Arts (EPCC ISBA) - Versement d'une subvention complémentaire d'équipement - Avenant à la convention

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'attribuer une subvention complémentaire d'équipement de 19 000 € à l'Etablissement Public de Coopération Culturelle - Institut Supérieur des Beaux-Arts pour le remplacement d'une partie du matériel informatique et l'acquisition d'un four céramique,

- d'autoriser M. le Maire à signer l'avenant à la convention.

30. Mise en place d'une convention de mécénat avec la Fondation du Patrimoine pour la rénovation de la Maison Victor Hugo

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'approuver la mise en place d'une convention de mécénat avec la Fondation du Patrimoine pour la rénovation de la Maison Victor Hugo et a autorisé M. le Maire ou Mme la Première Adjointe à signer la convention de souscription correspondante.

M. FOUSSERET n'a pas pris part au vote.

31. Contrat Local d'Education Artistique et Culturelle - Soutien financier aux associations partenaires «Un Château en Espagne» et «Na»

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'attribuer une subvention de 8 000 € à la Compagnie «Un Château en Espagne» et de 8 000 € à l'Association «Na» pour l'année 2012/2013 dans le cadre du Contrat Local d'Education Artistique et Culturelle,

- d'autoriser M. le Maire à signer tout document à intervenir dans ce cadre.

32. Boutiques des Musées du Centre - Vente de nouveaux moulages réalisés par l'Atelier de moulages

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement sur le prix de vente de nouveaux moulages (Victor Hugo et Gustave Courbet) réalisés par l'Atelier de moulages, qui seront vendus dans les boutiques des Musées du Centre.

33. Musée du Temps - Festival littéraire «Les Petites Fugues» - Convention de partenariat avec le Centre Régional du Livre de Franche-Comté

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a approuvé la convention de partenariat entre la Ville de Besançon et le Centre Régional du Livre de Franche-Comté précisant les modalités d'accueil d'une manifestation au Musée du Temps et a autorisé M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer ladite convention ainsi que les éventuels avenants devant régir ce partenariat.

34. Musée du Temps - Convention de mécénat avec le groupe La Poste dans le cadre de l'exposition «Les cartes postales de Besançon»

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- s'est prononcé favorablement sur le projet de mécénat du groupe La Poste qui souhaite apporter une contribution financière d'un montant de 6 000 € pour l'organisation d'une exposition consacrée aux cartes postales de Besançon,

- a autorisé M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la convention et tout document lié à ce projet,

- a autorisé M. le Maire à encaisser le soutien financier du mécène.

35. Convention de partenariat avec Les éditions du Petit Futé

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- a décidé d'approuver la convention de partenariat entre la Ville de Besançon et les Editions du Petit Futé prévoyant la mise à disposition du Palais Granvelle à l'occasion de la soirée de lancement de la nouvelle édition du Petit Futé,

- a autorisé M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la convention à intervenir.

36. Achat et diffusion du livre disque «Anna Léo et le gros ours de l'armoire» - Demande de subvention à la Région de Franche-Comté

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver le projet d'achat et de diffusion du livre-disque «Anna, Léo et le gros ours de l'armoire» auprès des élèves d'une classe d'âge de la Région de Franche-Comté,

- d'autoriser M. le Maire à solliciter une subvention d'un montant de 68 882 € auprès de la Région de Franche-Comté et à signer tout acte à intervenir dans ce cadre.

RELATIONS INTERNATIONALES

37. Aide d'urgence à la Syrie et aux pays du Sahel

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'accorder une contribution exceptionnelle au fonds de concours du Ministère des Affaires Etrangères n° 01-1-2-008 «contribution de tiers au profit de l'aide d'urgence aux victimes de catastrophes naturelles et de conflits à l'étranger-SYRIE» à hauteur de 2 000 €,

- d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 2 000 € à CITES UNIES FRANCE pour le fonds de solidarité des collectivités françaises pour le Mali et le Sahel, directement touchées par la crise malienne, notamment par la crise alimentaire.

38. Coopération avec Aqabat Jabr - Subvention au Réseau de Coopération Décentralisée pour la Palestine

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer au titre de l'année 2012 une subvention de 12 000 € au Réseau de Coopération Décentralisée pour la Palestine.

39. Semaine de la Solidarité Internationale (SSI) - Subventions aux associations

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer, dans le cadre de la Semaine de la Solidarité Internationale les subventions suivantes :

- pour l'animation et la coordination artistique d'une solisphère : 2 600 € à l'Association Art'Monie,

- pour la participation à la solisphère et aux différentes animations :

* 960 € à Serious Road Trip,

* 750 € à Terre des Hommes,

* 600 € à l'Association Femmes des 408,

* 150 € au Comité du Doubs UNICEF.

VIE DES QUARTIERS

40. Animations footballistiques - Quartier de la Grette - Convention de partenariat entre la Ville de Besançon, Grand Besançon Habitat et le Sporting Club Clemenceau Besançon

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer une convention de partenariat avec Grand Besançon Habitat et le Sporting Club Clemenceau Besançon pour l'organisation d'animations footballistiques sur le quartier de la Grette.

Mme MENETRIER, Mme POISSENOT, M. ALLEMANN, M. GONON et M. LOYAT n'ont pas pris part au vote.

41. Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité - Signature des conventions

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a :

- validé les axes de travail que se proposent de poursuivre les Maisons de Quartiers Grette/Butte et Montrapon/Fontaine Ecu dans le cadre de l'accompagnement à la scolarité pour 2012/2013,

- autorisé M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la convention correspondante avec la CAF du Doubs et à encaisser les recettes correspondantes.

42. Convention entre le CCAS, la Ville de Besançon et la MJC Palente Orchamps pour la mise en place du dispositif «Français fonctionnel à destination des migrants à Besançon»

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'autoriser M. le Maire à signer une convention tripartite entre la Ville, le CCAS et la MJC de Palente-Orchamps pour la mise en place du dispositif «Français fonctionnel à destination des migrants à Besançon», ainsi que tout acte nécessaire à la mise en oeuvre de ce dispositif.

M. FOUSSERET, M. GHEZALI, Mme RONZI, M. MONNEUR, M. MICHEL et M. LEUBA n'ont pas pris part au vote.

SPORTS

43. Subventions à des associations sportives

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

1 - Programme «Manifestations sportives»

- Cercle Pugilistique de Besançon pour l'Open de Besançon 2012 : 1 000 €
- Amicale Cycliste de Besançon pour le Challenge National de Cyclo-cross : 20 000 €
- Franche-Comté Judo pour l'accueil de la délégation cubaine en préparation olympique : 750 €.

2 - Programme «Animations sportives»

2.1 Soutien aux sports urbains

- Association des Traceurs Bisontins : 300 €
- Sirocco : 300 €
- ASEP (pour information) : 7 500 €.

2.2 Vital'Automne

- ESBM : 150 €.

2.3 Aides à l'emploi d'éducateurs sportifs

- | | |
|---|---------|
| - Centre Omnisports Pierre Croppet | 2 000 € |
| - Besançon Doubs Hockey Club | 2 870 € |
| - Association des Sports de Glace de Besançon | 660 € |
| - Besançon Association Patinage Artistique | 770 € |
| - BRC Basket | 2 500 € |
| - Besançon Gymnastique Rythmique | 1 250 € |
| - Comité départemental de Tennis de Table | 2 020 € |
| - Comité départemental d'escrime | 1 900 € |
| - Amicale cycliste de Besançon | 4 000 € |
| - Cercle Pugilistique Bisontin | 1 900 € |
| - Comité régional de Sport adapté | 200 € |
| - Vesontio Sport Vacances | 2 000 € |

2.4 Aide au développement des clubs de quartiers

- Vox Albania FC Besa (pour information) 1 000 €
- Besançon Ring Athlétique (pour information) 1 000 €

M. BENETEAU DE LAPRAIRIE n'a pas pris part au vote.

VOIRIE

44. Eclairage Public - Programme complémentaire de travaux 2012 - Demande de subventions au SYDED

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver le programme de travaux complémentaires 2012 liés à la rénovation et aux économies d'énergie,

- de solliciter des subventions auprès du SYDED et de tout autre partenaire susceptible de participer à ces opérations, la Ville s'engageant à prendre en charge les financements non acquis.

45. Convention d'occupation du parking de l'église Saint-Louis

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver la convention à intervenir avec l'Unité pastorale Saint-Jean Baptiste pour la mise à disposition du parking de l'Eglise Saint-Louis,

- d'autoriser M. le Maire à signer ladite convention.

46. Parking public visiteurs CHRU Minjoz - Création d'un tarif solidaire à destination des usagers longue durée de l'Hôpital

A la majorité des suffrages exprimés (1 contre), le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver l'adoption d'une convention avec le CHRU pour la mise en place d'une tarification solidaire au bénéfice des patients et de leur famille amenés à stationner sur le parking du CHRU pour des périodes relativement longues,

- d'autoriser M. le Maire à signer cette convention.

MAITRISE DE L'ENERGIE

47. Acquisition de fournitures de chauffage pour les bâtiments communaux - Constitution d'un groupement de commandes

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a :

- approuvé la constitution d'un groupement de commandes avec le CCAS, les établissements publics «Citadelle - Patrimoine mondial», «Scène de Musiques Actuelles - La Rodia», «le Théâtre musical», «l'Institut Supérieur des Beaux-Arts» pour l'acquisition de fournitures de chauffage dans les bâtiments communaux,

- autorisé M. le Maire à signer la convention correspondante.

48. Stade des Orchamps - Vestiaires Football - Réalisation d'une installation solaire thermique - Demandes de subventions

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a :

- approuvé le projet de mise en place d'installation solaire thermique au Stade des Orchamps pour la production d'eau chaude sanitaire des vestiaires,

- autorisé M. le Maire à solliciter les subventions auprès de la Région de Franche-Comté et de tout autre partenaire susceptible de financer ce type d'équipement.

EAU ET ASSAINISSEMENT

49. Adoption de la Charte de «France Eau Publique», le réseau des gestionnaires publics de l'eau

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'adopter la Charte France Eau Publique,

- de participer au financement de la FEP par l'inscription de la somme de 1 900 € pour 2012 répartie équitablement à raison de 950 € entre le budget annexe de l'eau et le budget annexe de l'assainissement,

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à prendre tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

50. Convention avec la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) pour une analyse comparative des services d'eau potable et d'assainissement

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué :

- à signer la convention relative à la réalisation d'une analyse comparative des services d'eau potable et d'assainissement par la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR),

- à signer tout document à intervenir sur ce dossier.

51. Mise en place de la Participation Financière à l'Assainissement Collectif (PFAC)

A l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention), le Conseil Municipal a :

- décidé d'instaurer la Participation au Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) sur le territoire de la Ville de Besançon,

- décidé que la PFAC est due par le propriétaire d'un immeuble neuf ou existant soumis à obligation de raccordement au réseau public de collecte des eaux usées.

Est non assujetti de droit, le cas échéant, le propriétaire d'un immeuble pour lequel l'aménageur justifie, dans le cadre d'un Plan d'Aménagement d'Ensemble (PAE), d'une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) ou d'un lotissement, de la signature d'une convention avec la Ville de Besançon prévoyant le financement direct ou le versement d'une participation forfaitaire

par lui ayant pour motif la réalisation des collecteurs et ouvrages publics, extérieurs au périmètre conventionné, sur lesquels seront raccordées les constructions attendues.

Est non assujetti, le cas échéant, le propriétaire d'un immeuble qui justifie relever du régime de la Participation au Raccordement à l'Egout (PRE), au titre d'une autorisation d'urbanisme déposée avant le 1^{er} juillet 2012.

Est non assujetti de manière transitoire, le propriétaire d'immeuble existant non raccordé, réalisant son raccordement à l'assainissement collectif dans un délai courant jusqu'au 31 décembre 2014, à compter de la date d'effet de la présente délibération.

- décidé que la PFAC est exigible à la date du raccordement de l'immeuble à un collecteur d'assainissement ancien ou nouveau, ou à la date d'achèvement de l'extension ou du réaménagement d'un immeuble déjà raccordé qui rejette des eaux usées supplémentaires. Le montant dû est calculé sur la base du tarif en vigueur au moment du fait générateur,

- décidé que la base de calcul de la PFAC est le nombre de logements raccordés,

- décidé d'arrêter pour l'année 2012 :

- le montant du forfait n° 1, correspondant à 1 logement, à 2 500 €,
- le montant du forfait n° 2, correspondant à chaque logement supplémentaire, dans la limite de 50 logements, à 1 000 €,
- le montant du forfait n° 3 correspondant à la moitié du forfait n° 2, soit 500 €, par logement supplémentaire au-delà de 50 logements, en sus du montant de la PFAC applicable à 50 logements.

Ces montants seront actualisables annuellement dans le cadre de la délibération sur les tarifs appliqués par la Ville de Besançon.

- décidé que la PFAC est également exigible pour tout logement nouvellement créé, que ce soit dans le cadre d'une reconstruction ou d'une extension, engendrant de fait un supplément d'évacuation des eaux usées. Elle est également exigible pour les changements d'usage de locaux donnant lieu à création de logement(s).

Pour ces cas, la PFAC est calculée de la manière suivante :

PFAC due = (égal) PFAC théorique totale après travaux - (moins) PFAC théorique avant travaux.

- décidé que la PFAC due pour des logements sociaux fera l'objet d'un abattement forfaitaire de 50 %. Est considéré comme logement social celui qui répond à la définition donnée à l'article L 302-5 du Code de la Construction et de l'Habitation,

- décidé que le montant de la PFAC, calculé selon les modalités exposées ci-dessus, est, en tout état de cause, plafonné à 80 % du coût de fourniture et de pose d'une installation d'évacuation ou d'épuration individuelle réglementaire, diminué du coût des travaux de construction de la partie publique du branchement lorsqu'elle est réalisée par le service.

En cas de réclamation du propriétaire redevable, il lui appartiendra de faire la preuve que la somme qui lui est demandée dépasse ce plafond légal.

- décidé que le fait générateur de l'exigibilité de la PFAC est le raccordement de l'immeuble au collecteur public d'assainissement, constaté par le contrôle de raccordement organisé par la Ville de Besançon suite à la transmission par le propriétaire du formulaire de demande de contrôle de raccordement à l'assainissement collectif, de la Déclaration d'Achèvement de Travaux ou après vérification par le service.

La procédure de facturation sera déclenchée à compter de cette date de contrôle. La facture émise portera sur la totalité de la somme due.

- décidé d'imputer les recettes correspondantes au budget annexe assainissement, article 704, de l'exercice 2012 et suivants,

- pris acte que les demandes d'autorisation d'urbanisme correspondant à des dossiers de demande déposés avant le 1^{er} juillet 2012, ou des modificatifs, ultérieurs restent soumis au régime de la Participation au Raccordement à l'Egout,

- autorisé M. le Maire de Besançon à prendre tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

52. Mise en place de la Participation Financière à l'Assainissement Collectif pour les usages Assimilés Domestiques (PFAC AD)

A l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention), le Conseil Municipal a :

1) décidé d'instaurer la Participation au Financement de l'Assainissement Collectif pour les usages assimilés domestiques (PFAC AD) sur le territoire de la Ville de Besançon,

2) décidé que la PFAC AD est due par les propriétaires d'immeubles et d'établissements qui produisent des eaux usées provenant d'usages au moins en partie assimilables à un usage domestique, lorsque ces propriétaires demandent à bénéficier du droit de raccordement au réseau public de collecte prévu par l'article L 1331-7 du Code de la Santé Publique.

Pour les propriétaires d'immeubles ou d'établissements produisant des eaux usées à la fois assimilables à un usage domestique, mais aussi non assimilables à un usage domestique, la PFAC AD sera uniquement calculée sur la base des surfaces de plancher relevant de l'usage de l'eau «assimilable domestique» (toilettes, sanitaires, réfectoires...).

Est non assujetti de droit, le cas échéant, le propriétaire d'un immeuble pour lequel l'aménageur justifie, dans le cadre d'un Plan d'Aménagement d'Ensemble (PAE), d'une Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) ou d'un lotissement, de la signature d'une convention avec la Ville de Besançon prévoyant le financement direct ou le versement d'une participation forfaitaire par lui ayant pour motif la réalisation des collecteurs et ouvrages publics, extérieurs au périmètre conventionné, sur lesquels seront raccordées les constructions attendues.

Est non assujetti, le cas échéant, le propriétaire d'un immeuble qui justifie relever du régime de la Participation au Raccordement à l'Egout (PRE), au titre d'une autorisation d'urbanisme déposée avant le 1^{er} juillet 2012.

3) décidé que la PFAC AD est exigible à la date de retour de l'accusé de réception de l'autorisation d'urbanisme délivrée au pétitionnaire, après instruction par la Ville de Besançon et avis du Département Eau et Assainissement.

Le montant dû est calculé sur la base du tarif en vigueur au moment du fait générateur.

La PFAC AD est également exigible à la date du contrôle effectué par le Département Eau et Assainissement, lorsqu'un tel contrôle a révélé l'existence d'un raccordement d'eaux usées provenant d'usages assimilables à un usage domestique sans que le propriétaire de l'immeuble ou de l'établissement produisant ces eaux usées ait présenté antérieurement une demande de raccordement.

4) décidé que la base de calcul de la PFAC AD est la surface nouvellement créée figurant à l'autorisation d'urbanisme, ou déclarée au moment de la demande de branchement.

5) décidé d'arrêter pour l'année 2012 :

- le montant du forfait n° 1, correspondant à une surface de plancher d'immeuble comprise entre 0 et 200 m², à 2 500 €,
- le forfait n° 2 à 1 000 €, il s'ajoute au forfait n° 1 selon le barème de surface de plancher défini en annexe 1.

Ces montants seront actualisables annuellement dans le cadre de la délibération sur les tarifs appliqués par la Ville de Besançon.

6) décidé, pour les surfaces nouvellement créées, que ce soit dans le cadre d'une reconstruction ou d'une extension, engendrant de fait un supplément d'évacuation des eaux usées, la PFAC AD est également exigible si la surface finale de l'immeuble après travaux, passe à une tranche de superficie supérieure telle que définie dans le barème en annexe 1.

La PFAC AD est également exigible pour les changements d'usage de locaux donnant lieu à création de surface de plancher nouvelle.

En cas de projet comprenant à la fois le rejet d'eaux usées domestiques et d'eaux usées assimilées domestiques, c'est l'usage majoritaire qui fonde les principes d'application de la participation.

7) décidé que, étant entendu que le fait générateur de l'exigibilité de la PFAC AD est la date de retour de l'accusé de réception de l'autorisation d'urbanisme délivrée au pétitionnaire, la procédure de facturation sera déclenchée à compter de la date du contrôle de raccordement à l'assainissement collectif, organisé par la Ville de Besançon, suite à la transmission par le propriétaire du formulaire dédié, de la Déclaration d'Achèvement de Travaux ou après vérification par le DEA.

A défaut d'informations délivrées par le propriétaire, la procédure de facturation sera déclenchée automatiquement 18 mois après la date de retour de l'accusé de réception de l'autorisation d'urbanisme délivrée au pétitionnaire.

8) décidé d'imputer les recettes correspondantes au budget annexe assainissement, article 704, de l'exercice 2012 et suivants.

9) pris acte que les demandes d'autorisation d'urbanisme correspondant à des dossiers de demande complets déposés avant le 1^{er} juillet 2012 restent soumises au régime de la Participation au Raccordement à l'Égout.

10) autorisé M. le Maire de Besançon à prendre tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

53. Gestion financière des propriétés desservies par l'assainissement collectif mais non ou mal raccordées

A l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention), le Conseil Municipal a décidé :

- de mettre en œuvre la perception auprès des propriétaires des immeubles raccordables une somme équivalente à la redevance instituée dès la mise en service du réseau

public de collecte, et jusqu'au raccordement de l'immeuble ou l'expiration du délai accordé pour le raccordement

- que la pénalité financière prévue par l'article L.1331-8 du Code de la Santé Publique, est fixée au double du montant de la redevance que le propriétaire aurait payée au service public d'assainissement si son immeuble avait été raccordé.

- d'autoriser M. le Maire de Besançon à prendre tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

PATRIMOINE COMMUNAL - TRAVAUX

54. PRU de Clairs-Soleils - Parc Sircoulon - Aménagement d'une aire de jeux pour jeunes de 8 à 14 ans - Demande de subventions

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver le projet d'aménagement d'une aire de jeux pour les jeunes de 8 à 14 ans sur le site de l'ancienne crèche Sircoulon, rue Mirabeau,

- d'adopter le plan de financement sur la base d'un coût prévisionnel d'opération d'un montant de 202 341 € HT,

- d'autoriser M. le Maire à solliciter l'aide financière de l'ANRU (estimée à 80 936 €) et de tout autre partenaire susceptible de soutenir cette opération.

55. Rénovation du bâtiment de la Méridienne à l'Observatoire et création d'un espace chronométrique Réfection de la couverture du bâtiment de la Méridienne - Modification du projet - Demandes de subventions

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver la modification de programme intégrant d'une part la rénovation de la Méridienne, l'aménagement d'une salle de réception dans cet espace, la création d'un laboratoire chronométrique dans un bâtiment proche et vacant pour un montant estimé à 690 000 € et d'autre part, la réfection de la toiture du bâtiment de la Méridienne pour un montant estimé à 52 929 €,

- d'approuver les coûts prévisionnels et les plans de financements proposés,

- d'autoriser M. le Maire à solliciter l'aide financière de l'Etat (DRAC), du Grand Besançon, de la Région de Franche-Comté, du Département du Doubs et de tout autre partenaire potentiel susceptible de financer cette opération.

URBANISME

56. Pôle gare Viotte - Convention de maîtrise d'ouvrage unique exercée par la SNCF et convention d'application de la convention de financement des études et des travaux de réalisation du Pôle d'Echanges Multimodal

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la convention de maîtrise d'ouvrage unique exercée par la SNCF,

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la convention d'application de la convention de financement des études et travaux de réalisation au Pôle d'Echanges Multimodal de la gare Viotte.

57. Projet de reconversion du site de la Caserne Vauban - Procédure d'attribution de la concession d'aménagement

A l'unanimité des suffrages exprimés (5 abstentions), le Conseil Municipal a décidé :

- de prendre acte des changements réglementaires et des dispositions de l'article R.300-9 du Code de l'Urbanisme,

- de désigner M. le Maire en tant que personne habilitée à engager les discussions et à signer la convention relative à la reconversion du site de la Caserne Vauban.

58. Transfert des biens du Collège Louis et Auguste Lumière en pleine propriété au profit du Département du Doubs, 12 rue d'Alsace

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé de se prononcer favorablement sur le transfert des biens du Collège Louis et Auguste Lumière à titre gratuit et a autorisé M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'acte à intervenir.

59. Cité des Arts de la Culture - Cession foncière au profit du Grand Besançon

Afin que l'assiette foncière du bâti occupé par le Conservatoire à Rayonnement Régional de la Cité des Arts soit en totalité propriété du Grand Besançon, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, a :

- approuvé la cession à Grand Besançon de l'emprise foncière cadastrée section AK n° 138 d'une surface de 152 m²,

- autorisé M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'acte à intervenir.

60. Cession de terrain au profit de M. PERRIN Jean-Louis, 48 avenue de la Vaïte

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- s'est prononcé favorablement sur la cession d'une portion de terrain d'environ 60 m² avenue de la Vaïte au prix de 8 €/m² à M. PERRIN Jean-Louis,

- a autorisé M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'acte à intervenir.

61. Acquisition à la SCI JURIMMO - Alignement Chemin de la Combe aux Chiens

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- s'est prononcé favorablement sur l'acquisition d'une parcelle de 205 m² au prix de 11 275 € à la SCI JURIMMO sise Chemin de la Combe aux Chiens afin que soit effectuée la mise à l'alignement de cette propriété,

- a autorisé M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'acte à intervenir.

62. Acquisition de terrain à la SCI CLAC, rue de Dole

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- s'est prononcé favorablement sur l'acquisition à l'euro symbolique à la SCI CLAC de deux terrains, l'un de 5 344 m² et l'autre de 352 m², nécessaires à la réalisation d'une chaufferie bois rue de Dole,

- a autorisé M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'acte à intervenir.

63. Modalités du transfert d'une parcelle dans le cadre de l'opération d'aménagement de la zone d'activités des Marnières entre la CAGB et la commune de Chalezeule

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement sur les modalités financières et patrimoniales du transfert de la zone d'activités des Marnières entre la CAGB et la commune de Chalezeule telles que définies par le Conseil de Communauté du Grand Besançon par une délibération en date du 27 septembre 2012.

SUBVENTIONS : ATTRIBUTION, ENCAISSEMENTS

64. Subvention à l'Association Sportive et d'Education Populaire (ASEP Cras Chaprais) - Action «Jeunesse et Cultures Urbaines» Bilan 2011/2012 - Avenant programmatif 2012/2013

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a :

- approuvé le programme d'actions et de projets présenté par l'Association ASEP Cras - Chaprais pour son secteur «cultures urbaines» pour 2012-2013,

- approuvé les financements de la Ville à hauteur de 22 500 € s'y rapportant et autorisé le versement à l'Association ASEP Cras - Chaprais,

- autorisé M. le Maire à signer l'avenant programmatif correspondant à ce secteur «jeunesse et cultures urbaines» avec l'Association ASEP Cras - Chaprais.

M. GHEZALI et Mme POISSENOT n'ont pas pris part au vote.

65. Attribution de subventions exceptionnelles au Comité de quartier de Bregille et à l'Association Tambour Battant

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer :

- une subvention exceptionnelle de 2 500 € au Comité de quartier de Bregille pour le changement de la porte d'entrée du bâtiment,

- une subvention exceptionnelle de 3 000 € à l'Association Tambour Battant pour l'organisation du réveillon de la Saint-Sylvestre.

Mme TISSIER et Mme THIEBAUT n'ont pas pris part au vote.

66. Enseignement Supérieur et Recherche - Subvention à l'Université de Franche-Comté - Contrats doctoraux

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a :

- approuvé l'attribution de subventions à l'Université de Franche-Comté au titre de son soutien à la recherche d'un montant de 220 041,30 € correspondant au financement de 8 thèses (4 en cours et 4 nouvelles),

- autorisé M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la convention à intervenir avec l'Université de Franche-Comté.

67. Adoption des statuts et attribution d'une subvention au Pôle de Gérontologie Interrégional de Bourgogne Franche-Comté

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a :

- décidé d'accorder au Pôle de Gérontologie Interrégional Bourgogne Franche-Comté une subvention de 10 000 €,

- désigné Mme SCHOELLER, Première Adjointe, en qualité de représentante de la Ville de Besançon au sein de l'Association.

M. FOUSSERET n'a pas pris part au vote.

68. Seconde programmation Contrat Urbain de Cohésion Sociale - Subventions complémentaires et/ou exceptionnelles aux associations

Dans le cadre de la seconde programmation du Contrat Urbain de Cohésion Sociale et de subventions complémentaires et/ou exceptionnelles aux associations et à l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

1 - Activités socio-éducatives / socio-culturelles / socio-sportives / Lutte Contre les Discriminations / Prévention Citoyenneté

1.1. Actions et activités socio-éducatives et socioculturelles

- au titre des activités

Structures	Objets	Proposé
Francas du Doubs	Stage BAFA de base	3 800 €
Boutique du Conte	Création théâtrale Casbah d'Amour d'Alger-Paris	3 500 €
Association La voix de la réussite	La voix, un vecteur de réussite	2 200 €
Atelier Musical de Montrapon	Atelier d'éveil musical	1 000 €

1.2. Actions et activités socio-sportives

Structures	Objet	Proposé
<i>Subvention exceptionnelle - Consolidation de l'activité</i>		
VOX ALBANIA FC BESA	Aide au démarrage	1 000 €
Besançon Ring Athétic	Consolidation de l'activité	1 000 €
Association Sportive du Quartier de Planoise	Consolidation de l'activité	1 000 €
ASC Planoise Saint-Ferjeux	Consolidation de l'activité	1 000 €
Association Sportive et Culture Montrapon	Consolidation de l'activité	1 000 €
Association Foot et Loisirs des Clairs-Soleils	Consolidation de l'activité	1 000 €
Satellite	Savate Boxe Française - Consolidation	3 000 €

1.3. Actions de prévention et de citoyenneté

Structures	Objet	Proposé
Soléa	Action de prévention des conduites addictives auprès des jeunes et de leur environnement	8 000 €
Ligue de l'Enseignement du Doubs	Parcours républicain	1 500 €

2 - Volet Accès à l'emploi et développement économique

Structures	Objets	Proposé
<i>Consolidation 1^{ère} programmation CUCS 2012 - soutien aux SIAE</i>		
Association Julienne Javel	Jardin de Cocagne	4 000 €

3 - Volet Interventions culturelles

Structures	Objet	Proposé
MJC Clairs-Soleils	Action culturelle	5 000 €

Le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver le programme des actions et projets,
- d'autoriser le versement des financements aux associations et structures concernées par ce programme d'actions et de projets,
- d'autoriser M. le Maire à signer les avenants correspondants.

Mme TISSIER, M. FOUSSERET, M. GHEZALI et M. DEVESA n'ont pas pris part au vote.

69. MJC Besançon Clairs-Soleils - Solde de la subvention 2012 et subvention d'investissement

A la majorité des suffrages exprimés (1 contre), le Conseil Municipal a décidé :

- d'arrêter le montant 2012 de la subvention de fonctionnement de la MJC Besançon Clairs-Soleils à 274 000 €,

- le versement des subventions suivantes :

- 49 000 € au titre du fonctionnement,
- 5 000 € au titre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (pour mémoire, cette subvention faisait l'objet d'une subvention spécifique au titre du CUCS),
- 2 700 € au titre de l'investissement,

- d'autoriser M. le Maire ou Mme la Première Adjointe à signer l'avenant correspondant avec la MJC Besançon Clairs-Soleils.

M. FOUSSERET et M. GHEZALI n'ont pas pris part au vote.

70. Soutien au projet de développement culturel de la MJC de Palente - Avenant à la convention-cadre

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'attribuer une subvention d'un montant de 12 500 € à la MJC de Palente afin de soutenir le projet de développement culturel de cette structure,

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer un avenant à la convention cadre avec la MJC de Palente.

M. FOUSSERET, M. GHEZALI, Mme RONZI, M. MONNEUR, Mme MICHEL et M. LEUBA n'ont pas pris part au vote.

71. Subventions aux associations culturelles

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'attribuer une subvention aux associations culturelles suivantes :

- 3 000 € à l'Association Un Château en Espagne au titre d'une aide à la création de la pièce Au Fond du Bois Dormant,
- 1 500 € à l'Association Jazz Out Prod au titre d'une aide à la création du 5^{ème} album du musicien Henri Dikongué,

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'avenant à la convention triennale de l'Association Un Château en Espagne.

72. Attribution d'une subvention à l'Association «Le Chemin des Sens» pour l'organisation du «Parcours autour des Métiers d'art et du patrimoine»

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer une subvention de 6 000 € à l'Association «Le chemin des Sens» pour l'organisation du «Parcours autour des Métiers d'art et du patrimoine».

73. Animations commerciales et artisanales de fin d'année - Subventions aux associations

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

Pour les animations commerciales de fin d'année :

- 22 000 € à l'OCAB,
- 5 560 € à l'Union des Commerçants de Besançon,
- 2 000 € à l'Association Bienvenue à Saint-Claude,
- 1 500 € à l'Association des Commerçants du Marché Beaux-Arts.

Pour les autres animations commerciales :

- 5 250 € à l'Union des Commerçants pour l'organisation des deux braderies,
- 1 500 € à l'Association Commerce et Artisanat des Chaprais pour l'organisation d'une quinzaine commerciale.

M. MARIOT, Mme WEINMAN, Mme PANIER et M. BONNET n'ont pas pris part au vote.

74. Subventions aux associations médico-sociales - 2^{ème} attribution 2012

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé de soutenir l'action des associations locales qui oeuvrent dans le domaine médico-social en attribuant les subventions suivantes :

Dénomination association	Objet social	Sommes proposées 2 ^{ème} répartition 2012
ANPAA 25	Prévention, formation et soins en alcoologie et tabacologie	7 400 €
IREPS Franche-Comté	Education et promotion de la santé	5 000 €
AIDES Franche-Comté	Lutte contre le SIDA - Aide aux personnes, à la recherche et information	2 700 €
CICS	Information, consultation et prévention sur la sexualité	2 700 €
ENFANTS ET SANTE Bourgogne Franche-Comté	Aide aux enfants atteints de cancers et de leucémies	800 €
MEDECINS DU MONDE	Consultations médicales pour public en grande précarité	840 €
VIVRE COMME AVANT	Aide aux femmes atteintes d'un cancer du sein	800 €
ASSOCIATION DES INSUFFISANTS RENAUX COMTOIS	Aide et soutien aux insuffisants rénaux	790 €
ECOUTE JALMALV	Accompagnement de personnes âgées et en fin de vie	800 €
AVC SUD 25	Information sur les AVC - Aide et soutien aux patients et à leur famille	700 €
ASSOCIATION COMBAT CONTRE LA MUCOVISCIDOSE	Faire connaître la maladie - Contribuer à la recherche	700 €
		23 230 €

75. Subventions aux classes transplantées ou de découverte

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

- 855 € à l'école élémentaire Butte pour l'organisation d'une classe Cirque Equestre organisée au Haras National,

- 1 600 € à l'école élémentaire Ile de France pour un séjour de 80 élèves à la Roche du Trésor à Pierrefontaine-les-Varans.

MARCHES

76. Marchés - Autorisation de signature d'avenants

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les avenants suivants :

Objet du marché + Objet de l'avenant	Titulaire du marché (Nom - code postal localité)	Montant initial du marché + montant du ou des avenant(s) précédent(s) (en précisant HT ou TTC)	Montant de l'avenant en précisant HT ou TTC	Date de la CAO pour les avenants > 5 % (uniquement pour les marchés passés selon une procédure formalisée)
<p><i>Direction des Espaces verts, Sportifs et Forestiers</i></p> <p>Complexe sportif de Saint-Claude : rénovation avec extension du terrain en gazon synthétique</p> <p>Avenant n° 2 : afin de garantir l'homogé- néité, la stabilité et la perméabilité à long terme du matériau, ainsi que la durabilité de la structure, remplacement de la grave calibrée 0/20 issue de carrière, hétérogène, par une grave humide reconstituée 0/D sur une épaisseur de 15 cm minimum, suite au rapport d'expertise et aux recommanda- tions du bureau de contrôle Labosport</p>	<p>Groupement VDS PAYSAGE / ROGER MARTIN SA</p> <p>Mandataire : VDS PAYSAGE RN 57 21110 Soirans</p>	<p>412 797,61 € TTC + Avenant n° 1 : sans incidence financière</p>	<p>+ 58 939,84 € TTC</p>	<p style="text-align: center;">/</p>
<p><i>Département Architecture et Bâtiments</i></p> <p>Réhabilitation de l'école maternelle Champagne</p> <p>Lot 7 : Menuiseries extérieures bois</p> <p>Avenant n° 4 : travaux supplémentaires sur la tranche conditionnelle 2 : à la demande du maître d'ouvrage, change- ment du tampon situé dans le local ménage</p>	<p>OBLIGER 25480 Miserey</p>	<p>22 374,60 € HT + Avenant n° 1 : + 1 572,00 € HT + Avenant n° 2 : + 400,00 € HT + Avenant n° 3 : sans incidence financière</p>	<p>+ 450,00 € HT</p>	<p style="text-align: center;">/</p>

Objet du marché + Objet de l'avenant	Titulaire du marché (Nom - code postal localité)	Montant initial du marché + montant du ou des avenant(s) précédent(s) (en précisant HT ou TTC)	Montant de l'avenant en précisant HT ou TTC	Date de la CAO pour les avenants > 5 % (uniquement pour les marchés passés selon une procédure formalisée)
Lot 8 : Menuiseries intérieures bois Avenant n° 2 : modification de la tranche condition-nelle 2 + travaux supplémentaires sur la tranche conditionnelle 2 : à la demande du bureau de contrôle : fourniture et pose d'une trappe d'accès au comble et de 2 oculi	MARTEL 25290 Ornans	43 030,40 € HT + Avenant n° 1 : + 3 825,00 € HT	+ 850,00 € HT	/
Lot 8 : Menuiseries intérieures bois Avenant n° 3 : travaux supplémentaires sur la tranche conditionnelle 2 : - à la demande du bureau de contrôle : mise en place d'une trappe supplémentaire pour le raccordement des tranches - création d'un caisson pour le dévoiement des tuyaux de chauffage - changement des 5 séparations d'urinoirs	MARTEL 25290 Ornans	43 030,40 € HT + Avenant n° 1 : + 3 825,00 € HT + Avenant n° 2 : + 850,00 €	+ 1 846,40 € HT	/
Lot 12 : Electricité Avenant n° 4 : Travaux supplémentaires sur la tranche conditionnelle 2 : déplacement de la borne wifi à la suite de la modification du local technique	CEGELEC 25048 Besançon Cedex	52 900,00 € HT + Avenant n° 1 : + 1 601,66 € HT + Avenant n° 2 : + 1 402,64 € HT + Avenant n° 3 : + 2 299,33 € HT	+ 250,00 € HT	/

77. Restructuration du Pôle des Tilleuls - Attribution du marché de maîtrise d'oeuvre

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'attribuer le marché de maîtrise d'oeuvre pour la restructuration du pôle des Tilleuls au groupement SCP MALCOTTI-ROUSSEY et des bureaux d'études CETEL, Dominique COULINGE, IMAGE ET CALCUL ainsi que PSEE pour un montant de 530 000 € HT soit 633 880 € TTC,

- d'autoriser M. le Maire à signer le marché correspondant et les éventuels avenants.

78. Prestation de lavage de vêtements de travail et d'équipements de protection individuelle - Convention de groupement de commandes

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer la convention de groupement de commandes avec la commune de Montfaucon, le Grand Besançon et le Sybert pour une consultation concernant la prestation de lavage de vêtements de travail.

79. Achat, pose, maintenance et vérification réglementaire des appareils de protection contre l'incendie - Convention de groupement de commandes

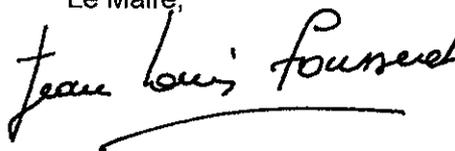
A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'autoriser M. le Maire à signer la convention de groupement de commandes avec le Grand Besançon pour la mise en place d'une procédure de marché public pour l'achat, la pose, la maintenance et la vérification réglementaire des appareils de protection incendie.

80. Emplois d'avenir

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement sur la mise en place du dispositif «Emplois d'avenir» pour la création de 10 à 20 emplois aidés par l'Etat.

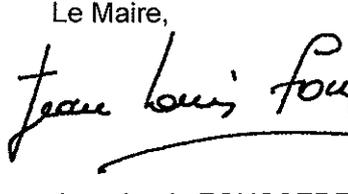
La séance est levée à 21 h 50.

Hôtel de Ville, le 14 novembre 2012
Le Maire,



Jean-Louis FOUSSERET.

Affiché le 15 novembre 2012
Le Maire,



Jean-Louis FOUSSERET.